



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8972035

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1470  
€ HT  
Collectivité : 1310 € HT

# LA RÉGLEMENTATION NATIONALE DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

## Organiser les moyens d'intervention à l'encontre des infractions

Les règles nationales d'affichage publicitaire organisent les possibilités d'expression publicitaire. Ainsi, maîtriser le rôle des acteurs et le régime de l'affichage publicitaire permet de mieux prévenir et de mieux réagir aux situations d'infraction.

### OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'affichage publicitaire et des enseignes au regard de la préservation de l'environnement
- Identifier le cadre juridique national de l'affichage publicitaire
- Gérer les dispositifs en infraction en mettant en œuvre les actions adaptées.

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Responsables et agents des services locaux de l'urbanisme, de l'aménagement, techniques ou juridiques  
Responsables d'association de mise en valeur du cadre de vie ou de protection des paysages naturels ou urbains  
Toute personne amenée à installer ou à gérer des panneaux d'affichage publicitaire, des enseignes ou des préenseignes

### PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme.

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

### PROGRAMME

La réglementation nationale de l'affichage publicitaire

#### **Concilier la liberté d'expression avec la protection de l'environnement**

#### **Cerner les réglementations qui concernent la publicité, les enseignes et les préenseignes**

#### **Identifier les dispositifs et modes d'expression publicitaire**

#### **Maîtriser la réglementation nationale**

#### **Identifier les contraintes qui s'appliquent aux dispositifs publicitaires**

- Les secteurs dans lesquels la publicité est interdite
- Les règles de densité, d'implantation, de surface, de hauteur auxquelles sont soumises les publicités

#### **Connaître les conditions d'utilisation de supports publicitaires spécifiques**

- Les conditions d'utilisation du mobilier urbain à des fins publicitaires
- Les conditions d'installation et d'utilisation de la publicité lumineuse
- Les bâches publicitaires et les publicités de dimensions exceptionnelles
- Le micro-affichage publicitaire
- L'affichage d'opinion, la publicité associative, l'affichage "officiel "

#### **Connaître les conditions d'installation des enseignes et préenseignes**

Étude de cas : présentation et analyse commentée de dispositifs en situation





## **Intervenir efficacement à l'encontre des dispositifs en infraction**

### **Déterminer les compétences respectives du préfet et du maire**

### **Maîtriser la nouvelle réglementation et les contrôles administratifs préalables**

- La déclaration préalable de publicité
- Les autorisations préalables de publicité (lumineuse, sur bâche ou de dimensions exceptionnelles) et d'enseigne
- Les procédures de délivrance des autorisations

### **Identifier les situations irrégulières les plus fréquentes et les possibilités d'interventions administratives à l'encontre des dispositifs en infraction**

- Le constat d'infraction et la mise en demeure administrative
- L'astreinte administrative, la suppression ou la mise en conformité d'office, les sanctions pénales

Étude de cas : déclarations préalables de publicité, autorisations d'enseigne et de publicité, procès-verbaux et arrêtés de mise en demeure

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour concilier respect des intérêts économiques et préservation du cadre de vie

## **INTERVENANTS**

Jean Phillipe STREBLER

## **LIEUX ET DATES**

### **À distance**

22 et 23 juin 2022

### **Paris**

23 et 24 nov. 2021

22 et 23 nov. 2022

